



PROGRAMME DE FORMATION

Arrêté du 31 juillet 2009 relatif au Diplôme d'Etat d'Infirmier



Institut de Formation en Soins Infirmiers

C.H.I.C. UNISANTE+ BP 80229

6, rue Thérèse 57604 FORBACH Cedex France

Téléphone 00 33 (0)3 87 88 80 86 - Fax 00 33 (0)3 87 88 81 24

E-Mail ifsi.forbach@unisante.fr www.ifsi-forbach.fr



Accès à la formation

Selon l'Arrêté du 23 janvier 2020 modifiant l'Arrêté du 31 juillet 2009 relatif au Diplôme d'Etat d'Infirmier

Pour être admis en première année de formation au Diplôme d'Etat d'Infirmier, les candidats doivent être âgés de dix-sept ans au moins au 31 décembre de l'année d'entrée en formation et répondre à l'une des conditions suivantes :

- 1- Etre titulaire **du baccalauréat ou de l'équivalence** de ce diplôme et avoir déposé sa candidature sur **Parcoursup**
→ La commission d'examen des vœux ordonne les candidatures retenues

- 2- Les candidats relevant de la **formation professionnelle continue**, justifiant d'une durée minimum de trois ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date d'inscription aux épreuves de sélection
→ **Deux épreuves de sélection :**
 - Un entretien portant sur l'expérience professionnelle du candidat
 - Une épreuve écrite comprenant deux sous-épreuves de rédaction et/ou de réponses à des questions dans le domaine sanitaire et social et une sous-épreuve de calculs simples.

Le nombre de places ouvert par établissement est fixé à un minimum de 25 % du nombre total d'étudiants à admettre en première année d'études défini par le conseil régional

Le bénéfice d'une autorisation d'inscription dans la formation n'est valable que pour l'année universitaire de l'année pour laquelle le candidat a été admis. Par dérogation, le directeur d'établissement accorde, pour une durée qu'il détermine, dans la limite cumulée de trois ans, un report pour l'entrée en scolarité dans son établissement.

Principes pédagogiques

- Le référentiel de formation est articulé autour de l'acquisition **des compétences** requises pour l'exercice des différentes activités du métier d'infirmier.
- Il **met en place une alternance** entre l'acquisition de connaissances et de savoir-faire reliés à des situations professionnelles, avec une pratique régulière de l'analyse de situations professionnelles
- La formation est structurée autour de **l'étude de situations** donnant aux étudiants l'occasion de travailler **trois paliers d'apprentissage** :

 **Comprendre**
Agir
Transférer

- Le parcours de formation tient compte de **la progression de chaque étudiant** dans sa manière d'acquérir les compétences.
- Les contenus de formation tiennent compte de **l'évolution des savoirs et de la science**.
- Ils font une place à l'enseignement **des sciences et des techniques infirmières**.

Ce parcours développe ainsi l'autonomie et la responsabilité de l'étudiant, qui construit son cheminement vers la professionnalisation

Objectifs - finalités de la formation

- **Professionaliser** le parcours de l'étudiant
- Amener l'étudiant à devenir un **praticien autonome, responsable et réflexif**
- Permettre à l'étudiant de **développer des ressources** théoriques et méthodologiques, en habilités gestuelles et en capacités relationnelles
- Apprendre à l'étudiant à **reconnaître ses émotions**
- Favoriser le développement d'**une éthique professionnelle**

Il s'agit pour l'étudiant, d'**acquérir les compétences** nécessaires pour répondre aux besoins de santé des personnes, dans le cadre d'une pluri-professionnalité.

Ces compétences sont au nombre de dix, celles-ci sont rédigées en terme de capacités devant être maîtrisées par les professionnels et attestées par l'obtention du Diplôme d'Etat.

C1. Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier
C2. Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers
C3. Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens
C4. Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique
C5. Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs
C6. Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins
C7. Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle
C8. Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques
C9. Organiser et coordonner des interventions soignantes
C10. Informer et former des professionnels et des personnes en formation

 **Diplôme d'Etat d'Infirmier**

Découpage et durée de la formation

3 années de formation (36 mois) :

- 6 semestres, chacun permettant l'acquisition de 30 ECTS

Une formation de 4 200 heures :

- 2 100 heures d'enseignement théorique
- 2 100 heures d'enseignement clinique, soit :
 - 5 semaines en S1
 - 10 semaines en S2, S3, S4 et S5
 - 15 semaines en S6
- Estimation de 900 heures de travail personnel complémentaire

28 semaines de vacances sur les trois années de formation

Diplôme d'Etat = 180 ECTS  grade de Licence

Contenu de la formation

- Le référentiel de formation est construit par alternance entre **des temps de formation théorique** réalisés dans les instituts de formation et **des temps de formation clinique** réalisés sur les lieux où sont dispensées des activités de soins.
- **L'enseignement en institut de formation est dispensé sur la base de 35 heures par semaine**, dont les modalités sont prévues par les responsables de l'I.F.S.I.
- **La durée de présence en stage est de 35 heures par semaine** dont les modalités d'organisation sont prévues par les responsables de l'encadrement de stage, en accord avec les responsables de l'I.F.S.I.
- **La présence lors des travaux dirigés et des stages est obligatoire.** Certains enseignements en cours magistral peuvent l'être en fonction du projet pédagogique.

La formation théorique s'articule autour **d'unités d'enseignement** qui sont en lien les unes avec les autres et contribuent à l'acquisition des compétences.

Les **unités d'enseignement** couvrent six champs :

1. Sciences humaines, sociales et droit ;
2. Sciences biologiques et médicales ;
3. Sciences et techniques infirmières, fondements et méthodes ;
4. Sciences et techniques infirmières, interventions ;
5. Intégration des savoirs et posture professionnelle infirmière ;
6. Méthodes de travail.

Le référentiel de formation du Diplôme d'Etat d'infirmier est constitué de 36 matières de formation réparties dans 59 unités d'enseignement pour permettre une progression pédagogique cohérente. Il y a un lien entre les unités d'enseignement et l'acquisition des compétences. Chaque unité d'enseignement (UE) contribue à l'acquisition des compétences du référentiel.



Semestre 1	Semestre 2
<ul style="list-style-type: none"> ▪ UE 1.1.S1 Psychologie, sociologie, anthropologie ▪ UE 1.3.S1 Législation, éthique, déontologie ▪ UE 2.1.S1 Biologie fondamentale ▪ UE 2.2.S1 Cycles de la vie et grandes fonctions ▪ UE 2.4.S1 Processus traumatiques ▪ UE 2.10.S1 Infectiologie hygiène ▪ UE 2.11.S1 Pharmacologie et thérapeutiques ▪ UE 3.1.S1 Raisonnement et démarche clinique infirmière ▪ UE 4.1.S1 Soins de confort et de bien-être. ▪ UE 5.1.S1 Accompagnement dans la réalisation des soins quotidiens ▪ UE 6.1 Méthodes de travail et TIC ▪ UE 6.2 Anglais 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ UE 1.1.S2 Psychologie, sociologie, anthropologie ▪ UE 1.2.S2 Santé publique et économie de la santé ▪ UE 2.3.S2 Santé, maladie, handicap, accidents de la vie ▪ UE 2.6.S2 Processus psychopathologiques ▪ UE 3.1.S2 Raisonnement et démarche clinique infirmière ▪ UE 3.2.S2 Projet de soins infirmiers ▪ UE 4.2.S2 Soins relationnels ▪ UE 4.3.S2 Soins d'urgence ▪ UE 4.4.S2 Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical ▪ UE 4.5.S2 Soins infirmiers et gestion des risques ▪ UE 5.2.S2 Evaluation d'une situation clinique ▪ UE 6.2 Anglais
UE 5.8 STAGE PROFESSIONNEL	UE 5.8 STAGE PROFESSIONNEL
Semestre 3	Semestre 4
<ul style="list-style-type: none"> ▪ UE 1.2.S3 Santé publique et économie de la santé ▪ UE 2.5.S3 Processus inflammatoires et infectieux ▪ UE 2.8.S3 Processus obstructifs ▪ UE 2.11.S3 Pharmacologie et thérapeutiques ▪ UE 3.2.S3 Projet de soins infirmiers ▪ UE 3.3.S3 Rôles infirmiers, organisation du travail et interprofessionnalité ▪ UE 4.2.S3 Soins relationnels ▪ UE 4.6.S3 Soins éducatifs et préventifs ▪ UE 5.3.S3 Communication et conduite de projet ▪ UE 6.2 Anglais 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ UE 1.3.S4 Législation, éthique, déontologie ▪ UE 2.7.S4 Défaillances organiques et processus dégénératifs ▪ UE 3.4.S4 Initiation à la démarche de recherche ▪ UE 3.5.S4 Encadrement des professionnels de soins ▪ UE 4.3.S4 Soins d'urgence ▪ UE 4.4.S4 Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical ▪ UE 4.5.S4 Soins infirmiers et gestion des risques ▪ UE 4.6. S4 Soins éducatifs et préventifs ▪ UE 5.4.S4 Soins éducatifs et préventifs et formation des professionnels et des stagiaires ▪ UE 6.2 Anglais
UE 5.8 STAGE PROFESSIONNEL	UE 5.8 STAGE PROFESSIONNEL
Semestre 5	Semestre 6
<ul style="list-style-type: none"> ▪ UE 2.6.S5 Processus psychopathologiques ▪ UE 2.9.S5 Processus tumoraux ▪ UE 2.11.S5 Pharmacologie et thérapeutiques ▪ UE 3.3.S5 Rôles infirmiers, organisation du travail et interprofessionnalité. ▪ UE 4.2.S5 Soins relationnels ▪ UE 4.4.S5 Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical ▪ UE 4.7.S5 Soins palliatifs et de fin de vie ▪ UE 5.5.S5 Mise en oeuvre des thérapeutiques et coordination des soins ▪ UE 6.2 Anglais ▪ UE 5.7 Optionnelle : approfondir un domaine d'exercice de la fonction infirmière et de mener une réflexion sur un choix possible d'orientation à la sortie de la formation 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ UE 3.4.S6 Initiation à la démarche de recherche ▪ UE 4.8.S6 Qualité des soins et évaluation des pratiques ▪ UE 5.6.S6 Analyse de la qualité des soins et traitement des données scientifiques et professionnelles ▪ UE 5.7 Optionnelle : approfondir un domaine d'exercice de la fonction infirmière et de mener une réflexion sur un choix possible d'orientation à la sortie de la formation ▪ UE 6.2 Anglais
UE 5.8 STAGE PROFESSIONNEL	UE 5.8 STAGE PROFESSIONNEL

L'évaluation des connaissances et des compétences

- Est réalisée par un **contrôle continu et régulier** à chaque semestre
- La **nature** et les **modalités** de l'évaluation sont fixées **pour chacune des unités** d'enseignement dans le référentiel de formation
- L'**acquisition** des unités d'enseignement s'opère selon des principes de **capitalisation** et de **compensation**
- **Validation de chaque stage**

Méthodes pédagogiques et Moyens techniques

- Cours magistraux
- Travaux dirigés (maximum 25 étudiants/groupe)
- Travaux personnels
- Exercices de simulation
- Travaux pratiques

- ⇒ Salles de cours
- ⇒ Amphithéâtre
- ⇒ Salles de travaux pratiques
- ⇒ Salle informatique
- ⇒ Centre de documentation
- ⇒ Salle de détente

Qualifications des formateurs permanents

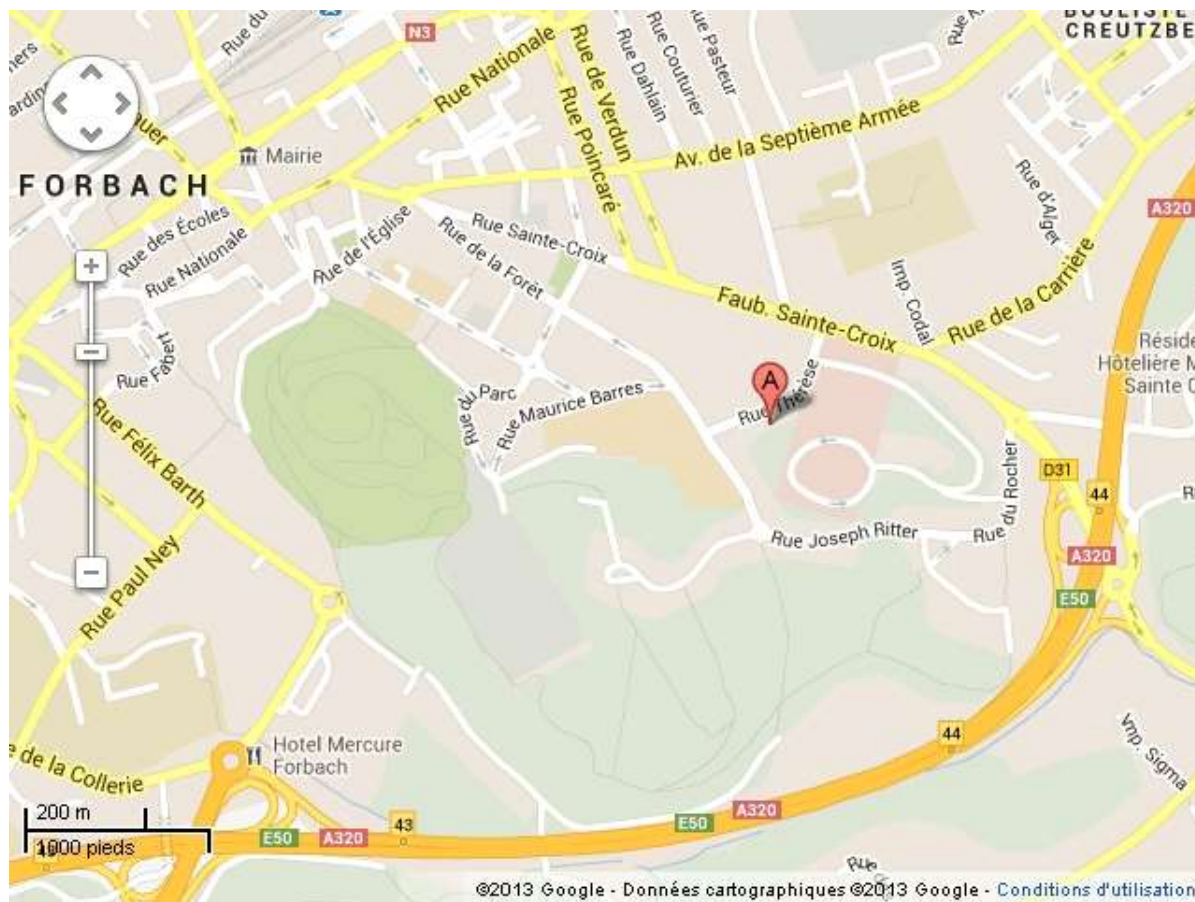
- **Titulaires d'un titre permettant l'exercice de la profession d'infirmier**
- **Titulaires du Diplôme d'Etat de Cadre de Santé**
 - + Diplômes universitaires
 - + Master 2

} Pour certains formateurs

Certains enseignements nécessitent une expertise et des expériences spécifiques et sont dispensés par des intervenants extérieurs à l'Institut de formation en soins infirmiers : médecins, infirmiers spécialisés, psychologues, philosophes, infirmiers cliniciens...

Pour toute demande et/ou situation particulière, le secrétariat de l'I.F.S.I. se tient à votre disposition.

Plan d'accès



La formation au sein de l'IFSI de Forbach répond aux exigences du Décret n° 2015-790 du 30 juin 2015 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle continue. En cas de manquement à l'une des exigences de ce décret, les étudiants ont la possibilité de contacter AFNOR Certification pour réaliser un signalement :

- Via AFNOR Pro Contact : <https://procontact.afnor.org>
- Ou par courrier : Groupe AFNOR

11, rue Francis de Pressensé
93571 La Plaine Saint Denis Cedex